



ILS CHOISSISSENT D'AIDER **LA SOCIÉTÉ**,
CHOISISSEZ DE LES AIDER À TROUVER **LEUR VOIE !**

Soutenez Unis-Cité avec

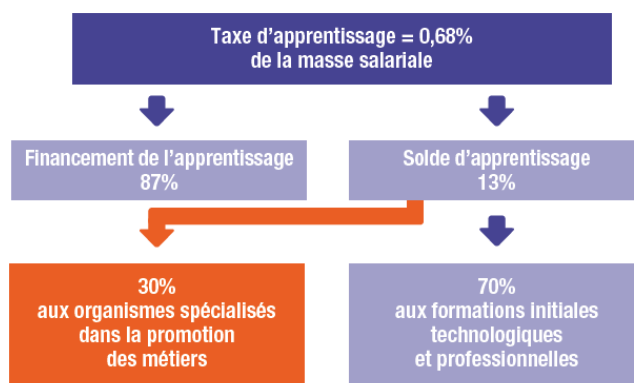
LA TAXE D'APPRENTISSAGE

EN 2022, AIDEZ DES JEUNES ENGAGÉS EN SERVICE
CIVIQUE À S'INSÉRER DANS LA VIE ACTIVE !

Retrouvez-nous : uniscite.fr 

Mécanisme de la taxe d'apprentissage

Depuis 2014, Unis-Cité est éligible à percevoir la taxe d'apprentissage en tant qu'organisme agissant pour la promotion de la formation technologique et professionnelle des métiers.



VOTRE STRUCTURE :

Raison sociale :

N° de SIRET :

Adresse :

CP :

Ville :

Nom/prénom du contact pour la taxe d'apprentissage :

Fonction :

Email :

Téléphone :

VOTRE SOUTIEN A UNIS-CITE VIA LA TAXE D'APPRENTISSAGE

COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Par virement

Domiciliation : Groupe Crédit Coopératif
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0126 8752 552
BIC : CCOPFRPPXXX

Merci de bien préciser la référence suivante lors de votre virement :
« TA2022 + NOM DE VOTRE ENTREPRISE »

Par chèque, à l'ordre de « Unis-Cité » et envoyé au 21, boulevard Ney, 75018 Paris

Bordereau de versement à nous retourner à :

UNIS-CITE – A l'attention de Justine Schmitt – 21, boulevard Ney – 75018 Paris

Nous vous adresserons, dans les meilleurs délais, un reçu libératoire justifiant votre versement dans les meilleurs délais.



MONTANT DU VERSEMENT :

Raison sociale :

Nom/Prénom :

Téléphone :

Ville :

Courriel :

SIGNATURE ET TAMPON DE L'ENTREPRISE